RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-107**	**Objet : 65ème Tour du Loir-et-Cher E.Provost Versement d'une subvention**

Date de la convocation : 11/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Pascal NOURRISSON, conseiller municipal
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
	Isabelle JALLAIS-GUILLET	Jean-Noël CHAPPUIS
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
	Christophe BRUNET	
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation de la 65ème édition du Tour du Loir-et-Cher, qui se déroulera du 15 au 19 avril 2026.

Cette épreuve cycliste par étapes de la Région Centre Val-de-Loire en 5 jours et 5 étapes, rassemblant 150 coureurs et représentant 25 nations, reste à ce jour la seule en Europe sur ce format et sur un seul département.

L'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation sollicite l'accord de passage de la course du Tour du Loir-et-Cher E. Provost sur la commune au giratoire de la Patte d'Oie D956/D923/D956b, le mercredi 15 avril 2026 lors de la 1ère étape.

A ce titre, une subvention d'organisation de 0.15 € par habitant est demandée, soit une somme de 492 €.

Monsieur le maire rappelle l'attachement de la commune à soutenir cette compétition sportive reconnue au-delà des frontières du Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention, le conseil municipal accepte le versement à l'association du Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation d'une subvention de 0.15 € par habitant soit 492 € et autorise le maire ou son représentant habilité à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT
Le 16/12/2025
Le secrétaire de séance ***Le maire,***
Pascal NOURRISSON ***Jean-Noël CHAPPUIS***

Mairie de St-GERVAIS-la-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251217-DEL2025-107-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025